

Les principaux avantages que l'on retire du pâturage par enclos sont : de fournir aux animaux une herbe toujours fraîche, d'annuler leur piétinement et de pouvoir nourrir un bétail plus nombreux sur le même espace. Si nous examinons sans partialité ces avantages, nous nous apercevons qu'ils sont assez importants pour payer amplement les quelques pagées de clôture que nous sommes obligés de faire.

Mais pour réussir complètement avec ce mode il faut que les animaux possèdent le sentiment du respect de la clôture, c'est-à-dire que la vue seule des perches et piquets soit suffisante pour leur ôter le désir de passer outre. Et ce respect ils ne l'acquiescent que par l'habitude et encore faut-il exercer une active surveillance dans les commencements.

Ce mode est très-employé en Angleterre où les cultivateurs s'en trouvent très-bien. Leurs enclos sont formés par des clôtures très-légères au moyen de piquets reliés par des fils de fer.

La grandeur des enclos dépend de la richesse du pâturage et du nombre des animaux qu'on doit y nourrir. Plus le pâturage est riche, plus l'enclos devra être petit afin que les animaux consomment toute l'herbe sans la piétiner. Ils doivent être assez étendus pour les nourrir pendant environ huit jours.

Ce mode de pâturage peut être appliqué non-seulement au gros bétail tels que bœufs, vaches et chevaux ; mais encore aux moutons lorsqu'on est obligé de leur abandonner une herbe haute et fournie.

Lorsque le bétail a ainsi parcouru enclos par enclos toute l'étendue du pâturage, on le ramène à l'endroit où il a commencé à raser l'herbe ; car alors celle-ci est assez repoussée pour être broutée facilement.

Toute surface rasée est couverte en grande partie de déjections et contient quelques herbes dures que les animaux ont refusé. On étend ou on recueille ces déjections et on fauche les refus.

Pâturage au piquet.— Cette méthode consiste à attacher l'animal, au moyen d'une corde plus ou moins longue, à un piquet que l'on peut déplacer à volonté.

Ce mode possède les mêmes avantages que le précédent, il est même plus économique ; mais d'un autre côté il exige une grande surveillance surtout lorsque le bétail n'y est pas habitué.

REVUE DE LA SEMAINE

Le fameux procès de Whelan s'est terminé le 11 courant, et le jury a rendu un verdict de culpabilité. Whelan a néanmoins protesté de son innocence, de son estime et de son affection pour feu l'honorable McGee ; il a pris le ciel à témoin qu'il disait vrai. Il a aussi prétendu que les témoignages avaient été malicieusement arrangés par la Couronne, et que si justice ne lui était pas rendue, c'était parce qu'il était irlandais et catholique. Le juge Richards, après avoir fait voir que le procès a été conduit avec une parfaite équité et que chaque individu, quelles que soient sa nationalité et sa religion, est jugé d'après la loi, qui ne fait pas acception de personne, a enfin prononcé la sentence que voici :

« La sentence de cette Cour, c'est que vous, Patrick James Whelan, trouvé coupable du meurtre de Thomas d'Arcy McGee, soyez transporté au lieu d'où vous venez, et que jeudi, le dixième jour de décembre prochain, entre neuf heures du matin et quatre de l'après-midi, vous soyez conduit au lieu de l'exécution, et que là, vous soyez pendu par le cou jusqu'à ce mort s'en suive, et que Dieu vous fasse miséricorde. »

Whelan parut très-ému lorsqu'il entendit cette sentence, puis il dit au juge : « Vous m'avez appelé coupable, mais cela ne me rend pas coupable. »

Il n'y a pas à le dissimuler, on éprouve toujours de pénibles

impressions en attendant prononcer une sentence de mort, mais, quoiqu'on éprouve, il est absolument nécessaire que cette sentence soit portée contre les grands criminels. La peine de mort est la seule sanction efficace de la loi qui défend d'attenter aux jours de son semblable, et partout où nous voyons cette peine abolie, partout les meurtres se multiplient d'une manière effrayante. Or, s'il est des vies qu'il est nécessaire de protéger, ce sont celles des innocents et des honnêtes gens : elles ne le sont efficacement que par l'exécution des meurtriers. Nous ne craignons pas de dire que, même dans notre pays, les meurtres ne seraient pas aussi fréquents qu'ils le sont, si la peine de mort était plus souvent appliquée : le pénitencier n'inspire pas assez de terreur généralement parlant. Le sort du malheureux qu'on exécute est digne de compassion, sans doute, mais cette compassion doit être raisonnable et contenue dans de justes limites. Le juge accorde toujours au condamné, pour qu'il se prépare à mourir, un laps de temps suffisant ; celui, au contraire, qui fut sa triste victime n'a pas eu le plus souvent une minute pour penser à son éternité. La justice ne le frappe donc pas en toute rigueur, elle use encore de miséricorde envers lui.

Les travaux du chemin de fer intercolonial doivent bientôt commencer. C'est M. Sandford Flemming qui est l'ingénieur en chef. Par ordre du gouvernement, il avertit par des annonces les contracteurs que des soumissions seront demandées pour la construction du chemin, entre la Rivière-du-Loup et Rimouski, Truro et Amherst, Dalhousie et Bathurst. L'ouvrage sera divisé en parts de quinze ou vingt-cinq milles.

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort à Rome d'un de nos zélés, Arthur d'Estimauville de Beauvilliers, de la paroisse de St. Thomas. C'est le second des zouaves canadiens que Dieu appelle à lui. Il a succombé victime des fièvres romaines. Sa mort a été des plus édifiantes ; le prêtre, qui l'a assisté à ses derniers moments, rend de lui ce témoignage : qu'il est mort comme un saint. Pouvait-il en être autrement, quand ce jeune héros de vingt ans a dit adieu à ses parents, à ses amis, à son pays afin d'obtenir l'honneur de verser son sang pour la défense des droits de l'Église !

Un tremblement de terre des plus terribles et des plus désastreux a dévasté le 13 du mois dernier le sud du continent américain. Voici un extrait de ce qu'on écrit de Panama, en date du 6 septembre, au sujet de cet effrayant cataclysme :

« Le littoral occidental de l'Amérique du Sud vient d'être bouleversé par le plus terrible tremblement de terre qui ait jamais convulsionné ce continent depuis les temps historiques. Depuis Quito au nord, c'est-à-dire depuis la ligne équatoriale jusqu'aux îles Chiloe au sud, sur un espace de deux mille milles, ou environ sept cents lieues marines, des oscillations qui, sur certains points, ont duré plusieurs heures presque sans interruption, ont ébranlé le sol, soulevé la mer, et semé la ruine et la consternation. Vingt villes importantes et des villages innombrables ne sont plus que des monceaux de ruines. Des populations entières, dont le chiffre est évalué à 30,000 âmes, ont péri. Trois cent mille personnes sont sans asile, la plupart en proie à la famine. Toute l'Amérique du Nord est en deuil. Il faudra un siècle pour réparer tant de désastres. »

On frémit à la pensée de si épouvantables bouleversements. Que sont-ils cependant comparés au bouleversement qui règne aujourd'hui dans les idées ? Le monde moral marche à la ruine, et c'est pour l'en avertir que Dieu frappe de ces grands coups, qui ne sont que l'image des maux qui règnent dans l'héritage donné à son divin Fils.

On parle toujours de la guerre comme devant prochainement éclater en Europe. Vu les préparatifs qui se font, on pense qu'il n'est pas improbable que la France et la Prusse en viennent bientôt aux mains.